

222C0504
FR0010667147-FS0136

3 mars 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

COFACE SA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mars 2022, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} mars 2022, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COFACE SA.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions COFACE SA sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions COFACE SA détenues par assimilation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2^o du règlement général), le déclarant ne détient plus directement et indirectement aucun titre COFACE SA au sens de l'article précité.